

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'Abbeille.

13ème Année.

" Je suis chose légère et vais de fleur en fleur."

13ème Année.

VOL. XIII.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 16 OCTOBRE, 1879.

No. 5.

Petits problèmes.

HAYARD A LAUTREC.

Ste-Anastasia, 25 août.

Je ferais peut-être mieux de ne pas te répondre. Car un sceptique, un railleur comme toi ne profite de rien. Venir parler de progrès en philosophie, quand on ne se donne pas la peine de comprendre ce qui a satisfait les anciens, c'est un peu outrecaidant. Mais faire de l'inquisition sur mes allures pendant les vacances, voilà qui est impardonnable. S'il me plaît de bâiller du matin au soir, tu n'as rien à me dire ; puisque ce qui plaît pendant les vacances, ce n'est pas le jeu en lui-même, mais c'est l'emploi libre du temps. Si je m'amuse mal, tu peux me blâmer. Mais si dans le cercle des choses permises, je choisis ce qui te semble ennuyeux, c'est mon affaire et tu ne saurais contester que j'y trouve mon plaisir. En vrai citadin, esclave de la mode, tu n'admetts comme plaisir que ce qui est convenu. Un plaisir démodé, un jeu tombé en désuétude, un costume qui n'est pas autorisé par la carte du tailleur parisien, tout cela est condamné dans ton esprit. Eh bien ! pour ton châtiement, tu ne sauras pas comment je m'amuse. Je garde ma recette pour de plus sages que toi.

Je ne sais si plus tard les termes de philosophie seront enrégimentés comme ceux de la chimie. Mais pour le moment les hommes attentifs ne sont pas plus embarrassés par les applications diverses d'un même terme en philosophie, qu'ils ne le sont pour certaines expressions du langage ordinaire. On parlera d'un homme positif par exemple et l'opposé ce sera l'homme d'imagination, ou encore l'homme enthousiaste, exalté. On parlera de caractère absolu, par opposition à caractère facile, peu exigeant, se contentant de ce qu'on lui accorde. Cela n'empêche pas d'employer ces termes avec un sens différent suivant les circonstances. Il y a incompatibilité entre deux termes comme positif et négatif, mais en supposant qu'on les prenne au même point de vue. Un conseil est une influence morale, c'est-à-dire non physique ; et cette influence peut-être honnête ou deshonnête suivant le cas posé. D'ailleurs, si le langage philosophique était plus technique qu'il ne l'est déjà, il

serait considéré peut être comme inaccessible, et serait incapable de franchir les limites de l'école, ce qui n'augmenterait pas son utilité.

J'ai presque peur de te parler du gouvernement représentatif. Frondeur comme tu l'es, tu pourrais te compromettre en haut lieu. Cependant comme tu es dévoué au bien de la patrie qui a besoin de tes bons offices, j'espère que tu garderas pour toi un petit aperçu que j'extrait d'un ouvrage du professeur Audisio. Il énumère les éléments du régime représentatif à peu près comme suit. Ce gouvernement est constitué par le prince et par le peuple, de sorte que la souveraineté qui réside dans le peuple et dans le prince, n'est cependant exercée directement ni par l'un ni par l'autre. Ainsi le peuple délègue son autorité à une assemblée choisie par lui, tandis que le prince en choisit une autre. Il y a deux assemblées de législateurs, l'une populaire qui incline à la démocratie ; l'autre royale et tendant à l'aristocratie. Le pouvoir se trouve ainsi partagé en trois. Il y a trois pouvoirs suprêmes : les deux Chambres et le Prince. C'est ce qu'on appelle l'équilibre des droits et des pouvoirs. S'il n'y a qu'une assemblée nationale, le gouvernement tend plus à la démocratie. Le pouvoir législatif résidant dans les chambres et le prince, le pouvoir exécutif est confié à des ministres que le prince choisit, mais que les chambres peuvent rejeter en leur retirant leur confiance. Toute la responsabilité retombe sur les ministres. Le pouvoir judiciaire est libre à l'égard du prince. Comme il est essentiel à ce système de diviser les pouvoirs et de les opposer l'un à l'autre, il y a une milice régulière et une milice civile ; des juges du droit et des juges du fait qu'on appelle jurés. Comme la faculté de discuter publiquement est accordée aux Chambres, la faculté de parler et d'écrire en dehors des Chambres est accordée à chacun.

Dans ce régime, l'auteur signale ces quelques inconvénients : le défaut d'unité et de sincérité, de sagesse et de force ; le manque de responsabilité réelle, celui d'honnêteté et d'une liberté véritable, de sorte que cette forme mixte qui en théorie, paraît réunir les avantages des formes simples, en pratique réunit tous leurs défauts.

D'abord défaut d'unité : comme dans l'empire, il y a deux empires, celui du peuple et celui du prince, la lutte ne se terminera que par la victoire de l'un des deux.

Ensuite défaut de sincérité. D'un côté il y a le prince qui règne et qui jouit, mais sans gouverner, de sorte que tout se fait en son nom et seulement en son nom. D'un autre côté le peuple lui aussi est un roi fictif et sans puissance qui joue le rôle de régner sans gouverner. Il élit, mais ou bien il ignore, ou bien on le trompe. Il donne son suffrage à des inconnus et souvent en s'appuyant sur de fausses rumeurs. Il est trompé par le parti qui renferme les tribuns les plus verbeux ou les plus heureux. Parfois les menaces éloignent les hommes les plus honnêtes. Ensuite jusqu'à quel point le peuple est-il électeur ? Le suffrage universel généralement n'est pas accordé, et l'effet du cens électoral est de créer une aristocratie d'argent. Dans l'assemblée une fois élue les suffrages sont comptés et non pesés ; dans la confection d'une loi, le juriconsulte le plus éminent est mis à l'égal du militaire ou de l'ouvrier. Les paroles de Cicéron : *L'opinion de dix hommes capables a plus de gravité et de puissance que celle d'une foule inhabile*, auront leur application dans une assemblée de délégués où les élections transportent les passions populaires. Ce n'est pas le jugement qui dirige sous ce régime, mais la force du nombre, force aveugle, fortuite, et matérielle qui convient plutôt à des barbares qu'à des gens civilisés. En définitive, le pouvoir législatif est entre les mains d'un petit nombre c'est-à-dire d'une oligarchie.

Quant au pouvoir exécutif, il est confié à des ministres soumis au bon plaisir des chambres. Leur faiblesse et leur versatilité s'expliquent assez, puisque sous peine de périr, ils doivent plaire au parti dominant. Le grand effort du génie des ministres ce n'est pas de bien tenir le gouvernement, c'est de ne pas être supplantés. Ils s'entourent d'amis qui fondent sur les emplois publics, au risque de mécontenter les hommes d'expérience et dignes de confiance. Ils font à leurs adversaires des sacrifices pour les empêcher de nuire ; ils ferment à prix d'or la bouche aux journalistes. La corruption électorale arrive, et des

dilapidations du trésor public se produisent, ainsi que la vénalité et l'abaissement des esprits. Pendant qu'un monarque a pour intérêt de soutenir la liberté de sa nation, au contraire un ministre constitutionnel trouve quelquefois le sien à mendier auprès d'une nation étrangère la force qui lui fait défaut dans son pays.

Défaut de vraie responsabilité. Le roi n'est pas responsable : semblable à un pupille en tutelle, il ne fait rien sans ses ministres. Les chambres n'étant pas soumises à un tribunal supérieur ne sont non plus responsables. Enfin les ministres ne le sont guère que d'une manière fictive et illusoire. Chacun espérant passer à son tour au ministère n'est guère empressé à faire passer de loi sur ce point. Les ministres perdront leur porte-feuille : je l'accorde. Bel avantage pour le peuple quand le trésor est épuisé ! Ne voit-on pas une responsabilité plus efficace dans un roi absolu ? S'il n'est pas soumis à un tribunal, il a à redouter la renommée. Un ministre cède son porte-feuille et l'orage se dissipe. Le roi est permanent et par amour de lui-même et de ses successeurs, il doit prévenir les haines.

Si l'on passe à la liberté, autant une discussion sérieuse et élevée peut servir à l'état, autant la faculté de pérorer laissée aux jeunes gens et aux agitateurs est propre à enflammer le peuple. La liberté de la presse dégénère facilement en licence, et sous le régime représentatif, la modération dans les écrits est très-difficile. En effet dans les chambres on prend les intérêts du peuple et à l'abri de cette autorité l'on ose tout. Ainsi ce régime présente un spectacle d'agitation, d'effervescence et d'acharnement assez triste. Le peuple n'en est pas plus heureux. La lutte des opinions amène la division des chambres en droite et gauche si toutefois l'on ne compte pas centre droit, centre gauche, extrême gauche et extrême droite. Les citoyens entr'eux et les membres d'une même famille sont divisés. L'on cite l'exemple de l'Angleterre. Mais on ne trouve guère chez celle-ci qu'une double aristocratie, celle du sang et celle de l'argent. Ailleurs on ne voit en substance que la démocratie. Il ne faut pas oublier d'ailleurs la différence entre le tempérament froid et calculateur des Anglais et l'imagination bouillonnante des peuples du midi.

J'ai fini d'analyser Audisio. Tu en as suffisamment pour t'édifier sur notre chère forme de gouvernement. Veuillez m'adresser au Petit-Cap, tes réclamations,

Vale.

BAYARD.

L'Abuille.

"Foran et hæc olim meminisse juvabit."

QUÉBEC, 16 OCTOBRE 1879

Séance académique.

Il y avait foule à notre séance de mercredi dernier. Mgr l'Archevêque, qui ne laisse jamais passer l'occasion de nous encourager dans nos travaux, occupait le siège d'honneur, ayant autour de lui un grand nombre de prêtres et de laïques distingués.

Ces séances malgré leur nécessaire monotonie, ne manquent pourtant pas d'intérêt. Pour les jeunes, pour nous tous, c'est une juste récompense du travail et de la bonne conduite, reçue publiquement ; c'est le moment de montrer nos forces sur un théâtre et devant un auditoire autre que la classe où se renferment ordinairement nos travaux et nos triomphes. Pour les anciens élèves, ces réunions littéraires sont sans doute, comme un écho lointain mais fidèle des plaisirs purs et délicats causés par leurs premiers succès. C'est un souffle vivifiant qui vient ranimer des sentiments secrets, des souvenirs presque effacés par les préoccupations nécessaires de la vie. Qui sait si, pour un grand nombre, les succès qui les attendaient dans les diverses carrières de la vie, n'avaient pas eu pour prélude quelques lauriers académiques ?

La moisson de devoirs dont l'Académie s'était enrichie depuis sa dernière séance était des plus abondantes. Aussi fallait-il un goût exquis, une délicatesse consommée, pour choisir dans ce splendide parterre les fleurs les plus délicates, les plus suaves, et les signaler à l'admiration des auditeurs : M. le Secrétaire n'a pas été au-dessous de sa tâche. Au commencement et à la fin de la séance M. le Président a eu des paroles très-heureuses qui ont été fort goûtées de l'assemblée.

Quant à la musique, la Société Ste-Cécile et le Chœur de l'orgue en ont fait les frais. La première a parfaitement exécuté la partie du programme qui lui était échue. Nous l'avons rarement entendu jouer mieux. Le chœur de l'orgue a chanté la *Charité* et la *Foi* de Rossini, magnifiques morceaux s'il en fut jamais, et dont le caractère classique convenait parfaitement à la circonstance.

Somme toute, cette séance a laissé un bien agréable souvenir chez tous ceux qui ont eu l'avantage d'y assister.

Nouvelles locales

Elections de la Congrégation :

Préfet : M. P. DeBlois.

1er assistant : M. C. Leclerc.

2d assistant : M. E. Tardivel.

Secrétaire : M. E. Verret.

Trésorier : M. E. Pelletier.

Elections de la Société Ste-Cécile.

Président : M. T. Marcoux.

Vice-Président : M. N. Falardeau.

Secrétaire : M. O. Pelletier.

Examineurs : { M. E. Tardivel.
 { M. J. Beausé.

M. E. Tardivel a été élu président de la Société Laval à la place de M. A. J. Lavoie qui est maintenant externe.

Résultat des élections à la Société Ste-François de Sales.

Président : M. Henri Defoy.

Vice-Président : M. Eudore Dion.

Secrétaire : M. Arthur Marcotte.

Ass.-Secrétaire : M. Emile Bélanger.

Trésorier : M. Rosario Morissette.

Jeudi dernier cette société inaugurerait ses séances. Quelle est la forme de gouvernement qui convient mieux à la France, tel était le sujet de la discussion. M. Edouard Taschereau a ouvert le feu en faveur de la république, montrant sa nécessité en ce qu'elle répond mieux à cet esprit français si vif, si remuant, si imbu des idées modernes dont les flots remuent la vieille Gaule, ébranlant et emportant les derniers débris du passé. Puis il a prouvé son excellence en rappelant à la mémoire les divers peuples qui ont atteint sous cette forme de gouvernement la pleine maturité de leurs génies. M. Taschereau a fait un discours qui promet. Il ne lui reste plus qu'à se jeter souvent dans la mêlée pour acquérir le sang froid et se rompre au maniement des armes, et bientôt il se placera au premier rang. Au défenseur de la république a succédé M. Henri Defoy, défenseur de l'Empire, qui représentant les chefs républicains actuels comme les ennemis de l'Eglise et du progrès rationnel a fait une harangue pleine de verve et de feu. MM. Drolet et Ed. Dorion, quoique nullement préparés, se sont aussi bravement précipités au fort de l'action. Le premier montrant les timidités inévitables du début, le second frappant rudement et laissant plus d'un adversaire sur le carreau.

Mgr l'Archevêque était à St-Romuald et à St-David de l'Aube-rivière au commencement de la semaine pour donner la confirmation.

Le service anniversaire de Sa Grandeur Mgr Baillargeon a été chanté mardi à neuf heures et demie par Mgr l'Archevêque, assisté de MM. L. Beaudet, archidiacre, G.-R. Fraser, diacre et H. Létu, sous-diacre.

Lundi, était la fête de M. l'abbé M.-E. Méthot, Vice Recteur de l'Université. Il a bien voulu nous dire la messe de

communauté à 7½ heures. L'autel était magnifiquement décoré, et nos confrères artistes y ont fait de la jolie musique.

M. l'abbé Ls.-Ant. Proulx laisse définitivement la cure de St-Valier, pour raison de santé ; M. l'abbé J.-B. Soulard est transféré de la cure de Ste-Perpétue à celle des Ecureuils ; M. l'abbé A. Blanchet laisse le vicariat de St-François de la Beauce pour devenir curé de Ste-Perpétue.

C'était peu que le mil vint charmer nos récréations, en nous dévoilant tous les jours quelques-uns de ses précieux secrets ; voilà qu'un nouveau théâtre se présente à nos aventureux ébats. Ce ne sont encore que d'immenses escarpolettes ; mais l'appui d'icelles sera, dit-on, remplacé par de solides anneaux. C'est alors surtout qu'après avoir fait mille fois le périlleux *tour du chat*, après avoir disloqué notre hypostase à cœur joie, c'est alors, dis-je, qu'après avoir été les rois de l'air, nous pourrons nous rendre avec plus de sûreté rois de la science.

Le croirait-on ? nos aimable confrères les Petits, dans leur bouillante impatience de faire ce *tour du chat*, ont inauguré tout récemment, dans leur cour, un jeu qu'on n'y avait certainement pas vu depuis bien longtemps, celui des échasses. Mais il faut entendre ici une échasse gigantesque, *Gigas*, avec laquelle on leur croirait l'intention d'escalader le Céleste Empyrée. Rien de plus merveilleux que l'adresse avec laquelle ces frères natures se tiennent debout sur leurs longues perches, suspendues entre le ciel et la terre, à une distance du sol variant de 3 à 6 pieds. Nous croyons généralement que nos jeunes *échassiers* ont le désir de modifier par là leur polygone de base, et de hâter ainsi l'heure désirée où ils pourront se dire : *Grands*.

Une visite inopportune.

Il y a quelques jours, nous étions à l'étude : c'était pendant les *trois-quarts d'heure*. Le silence le plus profond régnait parmi nous. On n'entendait que le *sarant* bruissement du papier, et le cliquetis de la plume, retraçant les profondes conceptions de l'esprit. Dieu sait quels efforts de génie s'accomplissaient en ce moment, et quels flots de lumière jaillissaient de toutes ces intelligences en activité. Tout-à-coup, dans ce calme universel, nous entendimes un battement d'ailes au-dessus de nos têtes, c'était une *chauce souris* qui, à notre grande surprise, sillonnait en tous sens notre salle d'étude ! Le mouvement fut électrique, l'alerte générale ; nous étions prêts à déclarer une guerre à mort à cet animal téméraire qui venait ainsi troubler notre travail. Si notre régent n'eût pas été là pour modérer les premiers feux de cette ardeur belliqueuse, il s'en serait peut-être suivi une scène *tragi-comique*.

Sous l'œil du surveillant et dans le temps du *grand silence*, c'eût été difficile et imprudent de prendre l'offensive. La défensive seule nous était permise. Il le fallait, car notre visiteuse indiscrette semblait vouloir faire connaissance intime avec tout le monde, et comme personne n'était amoureux de ses confidences, chacun faisait de son mieux pour s'en défendre. Encore, si elle s'en était tenue au plus jeunes ; mais, non ; cette téméraire ne craignit pas de pénétrer dans le sanctuaire de la philosophie et des sciences, et tous, voir même notre vénérable doyen, durent se prémunir contre ses démonstrations trop sympathiques. Cette scène assez pittoresque, je vous l'assure, dura près de dix minutes, puis notre amie disparut, par la fenêtre : elle avait compris sans doute qu'elle n'avait rien à faire dans cette *galerie*.

Yor.

Correspondance.

Monsieur le Redacteur.

Permettez-moi quelques réflexions sur la grande question du jour. Un aimable correspondant du dernier numéro, traite ce sujet d'une manière tout à fait *philosophique*, et avec un calme admirable. Malheureusement ses réflexions sont par trop hypothétiques.

D'abord, il commence par exprimer un doute. Les années indiquées par les actes notariés et les documents latins impliquent le nombre ordinal, puisqu'on voit : premier, second, et *primus, secundus*. Voilà qui est admis et reconnu par notre correspondant. Mais ce qui l'embarrasse, c'est de savoir si ces chiffres, v. gr. 100ième, 105ième, etc., que l'on trouve dans les actes notariés et les documents latins, signifient l'année courante, ou bien l'année écoulée. Eh ! bien, une petite question, s'il vous plaît. Qu'in-

diquent ces chiffres placés en tête des actes notariés ? Ils indiquent, n'est-ce pas, l'année pendant laquelle ces actes ont été faits. Or cette année pendant laquelle ces actes ont été faits, est ce une année courante, ou bien une année écoulée ? Evidemment, c'est l'année courante. Donc les chiffres 100ième, 200ième, etc., qui indiquent l'année pendant laquelle ces actes ont été faits, signifient l'année courante, et non pas l'année écoulée.

Prenons un autre exemple. L'acte de baptême de l'homme en question porte la date : Mars 1800. Or ce chiffre 1800, signifie-t-il ici l'année qui a précédé la naissance de notre individu, ou bien l'année pendant laquelle il est né ? Evidemment encore, c'est cette dernière signification qu'il faut lui attribuer. Donc 1800, dans ces cas-ci, ne signifie pas l'année écoulée, mais bien l'année courante. Si le correspondant Zoulou, doute de cette vérité, je serai tenté de l'accuser de scepticisme.

Mais, il ajoute : "Ce serait un grand avantage de compter dans un même siècle, toutes les années qui s'enoncent avec les mêmes chiffres, à part la colonne des unités et celle des centaines." Et pour résoudre la difficulté que présentait la première année du premier siècle, il entre dans le domaine des hypothèses, et suppose un nom quelconque par laquelle on aurait pu désigner cette année. Je lui ferai remarquer, d'abord, qu'il s'agit ici de la supputation des années par chiffres, et non pas par des termes purement arbitraires. Mais, voyons ou nous mènerait cette supposition, avantageuse d'après notre correspondant. D'abord, la première année du premier siècle, aurait été, v. gr. une certaine année des Olympiades ; la seconde année du premier siècle aurait été l'an premier ; la troisième, l'an second, *et ita porro*. Voici, n'est-ce pas ? une contradiction dans les chiffres, qui est quelque peu embarrassante : pour moi, j'y perds mon peu de grec et de latin.

Pourquoi donc ne pas s'en rapporter, là-dessus, à ceux qui ont inventé les chiffres ? Puisque ces hommes, qui comprennent nos besoins tout aussi bien que n'importe qui, ont jugé à propos de renfermer le chiffre 100 dans la première centaine, je ne vois pas pourquoi, l'on irait chercher des midi-quinze-heures, afin de trouver assez de chiffres dans 99 pour compléter la première centaine, et faire de 100 le premier chiffre de la seconde centaine.

Yor.

Nous croyons le thèse de notre ami Yor, suffisamment prouvée. Evidemment le vieillard né en mars 1800 a vu le dix-huitième siècle. *L'incident est clos*.

Problème.

Jean achète chez Jacques une paire de bottes valant \$5.00. Il n'a pour les payer qu'un billet de \$10.00. Jacques, n'ayant point de monnaie pour changer ce billet, court chez un voisin et rap-

Premiers.

	<i>Mathématiques.</i>
P. Corriveau,	Arithmétique.
	<i>Rhétorique.</i>
L. Olivier,	Vers latins.
	<i>Seconde.</i>
C. Ar-enault,	Thème grec.
P. Durkin,	Anglais.
	<i>Troisième.</i>
E. Plamondon,	Version latine.
	<i>Versification.</i>
A. Rodrigue,	Vers latins.
E. Langelier,	Version latine.
	<i>Cinquième.</i>
C. DeGuisse,	Version latine et thème latin.
	<i>Septième.</i>
U. Brunet,	Exercice français.
	<i>Éléments.</i>
A. Blois,	Exercice français.

porte deux billets de \$5.00, dont il donne l'un à Jean, et garde l'autre pour prix des bottes. L'acheteur ne s'est pas plus tôt retiré que le voisin revient avec son *dix-piastres*, qui ne vaut rien, (il vient de s'en apercevoir,) et exige dix autres piastres bien comptées. En honnête homme Jacques le satisfait sur-le-champ et ne songe plus qu'à remettre à son tour le fatal billet à son client. Quelle perte fait le vendeur dans toutes ces opérations ?

E. V.

— • • • —
Une reparat on.

SIMPLE HISTOIRE.

I.

On peut dire que Québec est entouré d'une ceinture de cimetières, ce qui ne laisse pas d'ajouter encore un peu à son aspect mélancolique. Là, Dieu merci, on n'a jamais songé à réunir et à confondre dans un seul lieu de repos les morts de toutes les parties de la ville et de toutes les croyances. Les catholiques, les protestants, les diverses paroisses ont leurs cimetières particuliers.

Le plus vaste et aussi le plus riche en monuments, c'est le Mount-Hermon. St-Roch a son cimetière de St-Charles, assez vaste, mais peu accidenté, borné dans presque toute sa longueur par la rivière du même nom. De l'autre côté de la voie publique, St-Sauveur s'est choisi le sien. Les fils de St-Patrice viennent d'acheter un vaste terrain, qui leur servira désormais de champ de repos. Enfin les habitants des paroisses Notre-Dame et St-Jean dorment leur dernier sommeil à Belmont, sur la route qui conduit à Ste-Foye. J'ai toujours aimé à visiter de temps en temps l'un ou l'autre de ces cimetières. Pour cela, je choisis avec soin une certaine époque de l'année. Je choisis également le jour; non un de ces jours où s'y rend de préférence la foule des parents et des amis, pour y étaler une douleur plus ou moins sincère, mais un de ces jours, où je suis presque certain de n'y rencontrer que la solitude et le silence.

C'est dans cette disposition d'esprit que je m'étais rendu à Belmont, vers la fin de l'automne dernier: mais, cette fois, je ne devais pas y trouver l'isolement que je cherchais. A peine, en effet, avais-je pénétré dans l'enceinte du cimetière, que je vis arriver un corbillard, bien modeste, il est vrai, et suivi d'une seule personne. Dans cette personne, après quelques moments de réflexions employées à rappeler mes souvenirs, je reconnus une ancienne connaissance, un camarade de collège, avec qui j'avais été autrefois fort lié. Bien des années s'étaient écoulées depuis que nous nous étions rencontrés, et sa vue me remplit d'une grande joie. J'attendis néanmoins en silence.

Aussitôt que le prêtre eut terminé les dernières prières, et lorsque le fossoyeur commença à remplir la fosse, je m'empressai de rejoindre mon ancien ami. Il demeurait debout et immobile, absorbé sans doute dans ses pensées. Je respectai sa douleur et j'attendis encore. Enfin, après un assez long temps, pendant lequel le silence ne fut interrompu que par le bruit régulier des pelletées de terre tombant sur la tombe, mon ami poussa un profond soupir, puis il se redressa, et prononça une dernière prière et un suprême adieu.

Il se retourna alors, m'aperçut, me reconnut de suite, et me tendant les bras: "Quelle rencontre, me dit-il avec effusion, après tant d'années et tant d'événements de toutes sortes! plus de quinze ans ont passé sur nos têtes, depuis que, au sortir de notre admission à la pratique du Droit, nous nous séparâmes pour ne plus nous revoir! et celui qui repose maintenant ici, presque sous nos pieds—vous ne pouvez l'avoir oublié?—il était aussi avec nous, il faisait partie de cette réunion. Que de choses se sont passées depuis! Vous, nous vous vîmes partir immédiatement pour aller exercer votre profession dans une autre ville. Lui et moi, nous restâmes d'abord ici, plus tard nous nous éloignâmes. Nous voilà revenus au point de départ: lui, pour trouver son dernier repos dans la terre chérie de la patrie, moi, pour obéir à ses dernières recommandations et pour achever une œuvre commencée depuis longtemps!"

Ces paroles mystérieuses et le ton de mélancolie avec lequel elles furent prononcées, m'avait profondément ému. Elles ne piquaient pas moins ma curiosité. Cette curiosité, mon ami consentit de bonne grâce à la satisfaire. La journée n'était pas encore très avancée, et nous avions du temps devant nous. Nous nous dirigeâmes vers la colonne brisée, qui marque la tombe du lieutenant colonel Suzor, que nous avions connu tous deux. Nous nous assimes sur un banc rustique, d'où la vue plongeant d'abord dans la vallée de St-Charles, remonte ensuite jusqu'aux villages des deux Lorettes, pour se reposer enfin sur les cimes des Laurentides.

Mon ami se recueillit quelques instants, puis, sans s'arrêter, comme un homme qui éprouve une certaine satisfaction amère à se décharger d'un fardeau de ses pensées et de ses souvenirs, il me fit l'étrange récit que je vais essayer de résumer.

II.

"Pour me bien faire comprendre de vous, dit-il, il est nécessaire que j'en appelle à vos souvenirs les plus lointains et que je remonte jusqu'à nos premières années de collège.

"Vous devez vous rappeler encore—entre tous les autres—un de nos camarades qui fit sa marque au milieu de nous, d'abord—si je puis m'exprimer ainsi—par ses qualités négatives, ensuite par ses défauts d'esprit et de caractère; je veux parler de celui que—par anti-

phrase sans doute—nous désignons par le nom de Bijou. Ce nom lui resta pendant tous le cours de ses études et je continuerai à l'appeler ainsi.

"C'est l'infortuné auquel vous venez de me voir rendre les derniers devoirs.

"D'abord Bijou ressemblait un peu à tout le monde et à personne en particulier. Il n'était ni bon ni mauvais, ni beau ni laid, ni spirituel ni stupide, ni très-sincère ni absolument faux.

"Plus tard, et peu à peu, assez insensiblement, il se révéla tout autre. Il devint paresseux, sornois, rancunier, mauvaise langue, jaloux. Vous ne me démentirez pas, si j'affirme que, au bout de quelques années, il s'était rendu insupportable à tous. Son aspect extérieur lui-même changea; de déplaisant, il devint presque repoussant. Comment, en vérité, ne point perdre patience en voyant ces formes grêles, ce front étroit, ces traits ramassés et grimaçants, ce petit homme enfin, tout à la fois si gauche et si prétentieux?

"Néanmoins, il aurait peut-être été possible dans les commencements de redresser cette nature qui, de jour en jour, prit un plus mauvais pli, mais, par malheur, nous l'eûmes presque tout d'abord en aversion, et, cette aversion, nous la lui témoignâmes sans ménagement.

"Je le dis à ma honte, et avec un regret sincère, je fus, je le crois, le plus coupable. Peut-être aurait-il été encore temps; peut-être de la patience, quelques bonnes paroles, un peu d'affection auraient rouvert ce cœur déjà fermé, et redressé cet esprit dévoyé, mais il ne vint à la pensée d'aucun de nous—à moi moins qu'à tout autre—d'entreprendre cette œuvre de charité. Bien au contraire. Nous dirigeâmes contre lui une sorte de persécution du mépris, de la raillerie, de l'insulte et parfois même des coups, et il y répondit au moyen des mêmes armes.

"Nos surveillants eux-mêmes semblaient partager envers lui notre antipathie.

M. DE SAINTE-CROIX.

(à continuer.)

Conditions de ce Journal.

L'Abaille paraîtra autant que possible une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est 75 centimes pour les élèves des maisons d'éducation et \$1.00 pour les autres abonnés, invariablement payable d'avance. Cependant les étudiants des séminaires et collèges pourront payer en trois versements, l'un à la rentrée des classes, l'autre à Noël, et le troisième à Pâques.

Toute lettre d'abonnement, correspondance, etc., doit être adressée à M. E. Verret, Petit Séminaire de Québec, agent général de l'Abaille.

Agents: à la petite salle, M. T. Mercier, chez les externes, M. M. E. Lamontagne et E. Genest; à Nicolet, M. F. Cormier; à Ste. Thérèse, M. T. Lord; à Rimouski, M. A. Gagnon.